



Marennnes
Hiers-Brouage &

Vous

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N° 43 - janvier-février 2024

Nous vous souhaitons le **Meilleur**,
tous les bon**Heurs**
et une très **Belle** année



L'équipe écolien
vous présente **sa mascotte**

Shapers Club,
l'aventure marennaise
commence!

La Marquina,
objectifs atteints

Terra Aventura,
nous voilà!

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage,

En ce début d'année 2024, je vous présente, au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents communaux, mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé, pour vous, vos familles et votre entourage. J'ai une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quittées et celles qui sont dans la souffrance.



Claude Balloteau, maire, Michel Guillot doyen, Madeleine Gaurier doyenne, Mariane Luqué, adjointe aux affaires sociales, Sophie Lesort-Pajot, conseillère municipale, lors du goûter dansant le 5 décembre dernier

Pour incarner nos vœux, nous avons choisi cette année, le thème de l'enfance pour lequel nous apportons un soin particulier. L'enfance est une période magique, pendant laquelle les rêves prennent vie et les esprits s'épanouissent; c'est aussi une période cruciale de la vie qui pose les fondations de l'avenir. Parents, enseignants, intervenants éducatifs, décideurs, nous avons le devoir d'influencer positivement le développement de nos enfants pour qu'ils deviennent demain, des adultes accomplis et responsables. L'école ainsi que les temps péri-scolaires y contribuent. Nous y consacrons les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre un environnement serein et stimulant propice à leur épanouissement.

Outre les outils concrets déployés au quotidien dans le cadre de la concertation scolaire, des aménagements urbains et de voirie d'envergure seront réalisés dans l'année, sur le secteur

Fradin. Cette vaste opération transformera très significativement les accès aux écoles et aux bâtiments communaux dans le prolongement de la première phase terminée l'année dernière. Grâce aux cheminements doux qui occuperont une place importante, la sécurité des écoles et des équipements publics sera renforcée et facilitée aux enfants et aux familles. Nous ne manquerons pas de vous rendre compte de l'évolution de ce chantier dans nos différents supports de communication.

Je vous laisse parcourir les pages de cette nouvelle édition municipale et les articles qui la composent.

Votre maire,
Claude Balloteau

sommaire

Actualités

L'équipe écolien vous présente sa mascotte p.3
Thalatta, le géant d'acier p.4 et 5

Vie économique

Shapers Club, l'aventure marennaise commence! p.6

Sécurité

Une zone de rencontre neutre pour apaiser les tensions familiales
Ma sécurité, l'appli au plus près de vous . . . p.7

Communication publique

Flashez pour la dépêche MHB p.7

Aménagement du territoire

La Marquina, objectifs atteints p.8

Patrimoine

Terra Aventura, nous voilà! p.9

Élections

Bureaux de vote: nouvelle répartition des habitants p.

Démocratie locale

Faites MHB, la kermesse citoyenne p.10
À Marennes Plage, du sport toute l'année p.11

Travaux

Des toilettes publiques flambant neuves

Conseil municipal p.12 & 13

Tribunes libres p.14

Vivre ensemble

Zone 30, le quizz. p.15

Culture

« L'allègement des vernis », lauréat du prix Hortense Dufour p.16

Agenda janvier février p.16

MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS

Directrice de publication: Claude Balloteau - Rédaction: service communication - Crédits photo: Ville de Marennes-Hiers-Brouage, Éric Larigardie p. 4 et 5, SEVcommunication page de couverture

Distribué par ADCR Services
Agence: SEVcommunication - Impression: Imprimerie Rochelaise - Tirage: 3 700 exemplaires sur papier recyclé



Dépôt légal: ISSN2727-9049

Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville: marenneshiersbrouage.fr

L'équipe écolien vous présente sa mascotte

Pour incarner la démarche de la concertation scolaire présentée dans le numéro de septembre, une identité visuelle a été créée. Elle prend la forme d'une mascotte colorée et joyeuse dénommée l'écolien. Nous la retrouverons sur l'ensemble des supports de communication émanant du service péri-scolaire de la Ville.



l'écolien

L'enfance en point commun.

Parents, enfants, enseignants et personnel communal l'ont déjà adopté. Comment rester insensible à ce clin d'œil malicieux affiché par ce cartable tout en couleurs acidulées ? Depuis son lancement mi-novembre, il est visible sur toutes les actions mises en œuvre par le service péri-scolaire de la Ville et Marie Thooris, chargée de la concertation scolaire. « Pour mieux identifier le service et la concertation scolaire auprès des parents, des enfants et de la communauté éducative, il était important de les incarner visuellement », explique Frédérique Lièvre, adjointe à la vie scolaire. « Notre époque confère une place très importante à l'image, au visuel. Nous avons donc voulu apporter un soin à l'image du service et de la concertation scolaire en confiant à une agence de communication, la création d'un logo accompagné d'un slogan. « 1,2,3 Simone » nous a alors proposé une dizaine de créations

et nous avons choisi l'écolien à l'unanimité. Décliné du mot "écolier" et évocateur de la continuité et de la transmission, la simplicité du terme a convaincu. Joyeux, coloré, ce logo cadre très clairement avec le contexte scolaire, la bienveillance et l'encouragement. « L'enfance en point commun » vient ponctuer la convergence des objectifs de chacun dans cette démarche. Ce logo et la mascotte sont ainsi déclinés sur tous les supports de communication en lien avec la

concertation scolaire, mais aussi le service péri-scolaire afin que les parents identifient la démarche et le personnel dédié ».

Pour que chaque famille s'approprie notre mascotte, un sac à dos en tissu logoté a été offert à tous les écoliers en cadeau de Noël.

L'écolien vous accompagnera dans toutes les actions développées autour de la parentalité.

Depuis fin septembre, des cafés d'échanges ont été initiés auprès de chaque école. Ce sont des moments conviviaux organisés devant les établissements scolaires autour d'un café. Les parents peuvent ainsi échanger avec l'équipe écolien sur tous les sujets liés à l'école et à l'éducation. En raison des mesures liées au plan urgence attentat, il n'a plus été possible depuis novembre, de poursuivre ces moments. Nous espérons pouvoir les reprendre en janvier.

Une idée, une question, un besoin, contacter Marie Thooris à m.thooris@marennnes.fr

Thalatta, le géant d'acier

Ce n'était pas le jour idéal pour une telle opération. Sous une pluie battante ininterrompue, Zarco et son équipe se sont tenus à leur objectif : installer *Thalatta*, la porte de l'Océan, sur le giratoire de la départementale, le 14 novembre 2023. Elle est désormais fièrement dressée sur son socle, visible de tous.

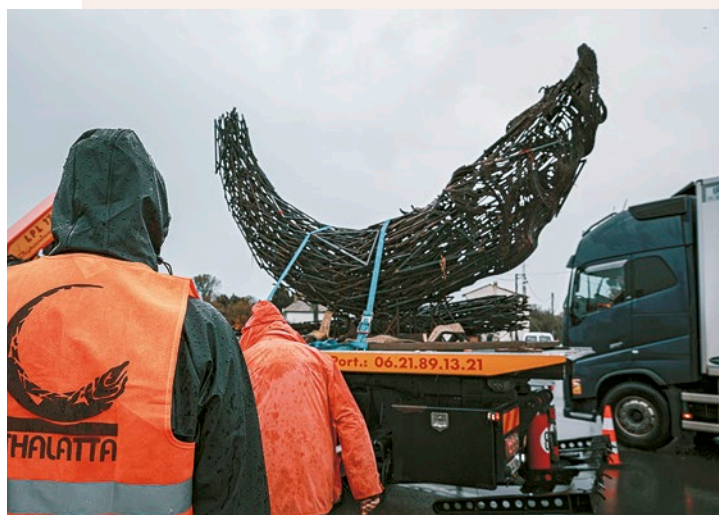


Thalatta par beau temps, le lendemain de l'installation

14 novembre 2023, c'était le grand jour pour Zarco et son équipe. À 8h00, *Thalatta* était prête à quitter définitivement son créateur et son atelier pour l'espace public.

Non sans quelques appréhensions, la sculpture a été chargée vers 8h30 sur le camion convoi. *Thalatta* est arrivée à 9h15 au niveau du giratoire de la route départementale dont une voie avait été banalisée pour l'occasion. Sous les yeux inter-

rogateurs des automobilistes qui circulaient autour du rond-point, l'opération s'est déroulée comme prévu si ce n'est la pluie drue qui n'a cessé de tomber. Il en fallait davantage pour décourager l'équipe qui a procédé à toutes les étapes de manière rigoureuse : décharger puis lever la structure jusqu'au socle, la poser précisément sur l'emplacement, re-souder la partie haute, positionner les dix-sept pièces de verre coloré



Le convoi arrive au niveau du giratoire



Thalatta est posée sur son socle



Zarco soude la dernière partie de Thalatta abrité sous un parapluie

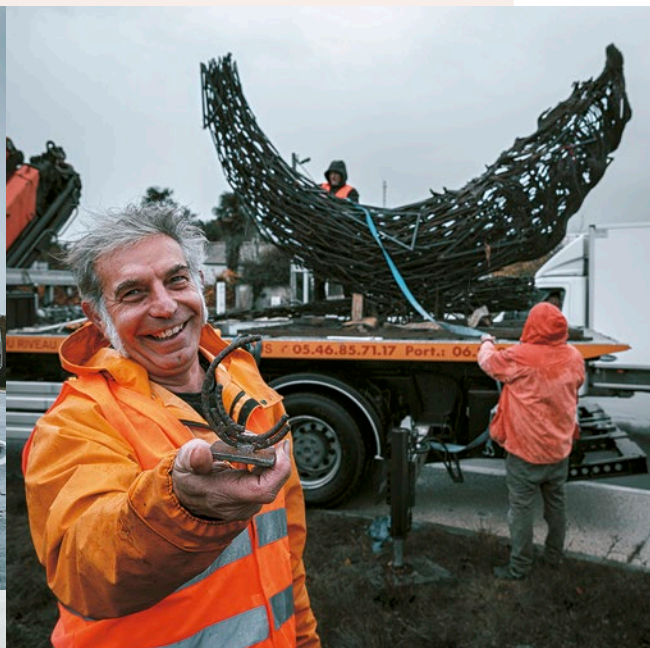
sur les gabarits respectifs. Le maçon est ensuite intervenu pour couler la dalle de ciment qui a séché l'après-midi sous une bâche pour la protéger de la pluie.

De nombreux visiteurs se sont rendus sur les lieux pour suivre le processus d'installation, abrités tant bien que mal sous les parapluies. Ludovic Pineau qui est arrivé en seconde position lors du vote a été sollicité par Zarco pour réaliser l'aménagement paysager autour de *Thalatta*.

Plusieurs mois seront nécessaires aux végétaux pour grandir avant la prochaine saison touristique qui amènera de nombreux touristes sur la départementale. Ils découvriront alors pour la première fois *Thalatta, la porte de l'Océan*; chacun pourra alors y voir ce qui lui fait sens : un poisson, un navire, une voile, une vague, le clin d'œil des huîtres et des vitraux de l'église, et ainsi s'approprier ce qui l'inspirera. La magie de l'art non figuratif.



Coulage du ciment sur le coffrage



Un vote local à 78 %

Pour mémoire, le choix de *Thalatta* est le résultat d'un vote ouvert à la population. Lorsque le giratoire a été achevé par les services du Département, les habitants ont manifesté le souhait de pouvoir voter pour une œuvre qui ornerait l'ouvrage, lors des rencontres qui ont eu lieu pendant la grande consultation de la population au printemps 2022.

Un cahier des charges a alors été publié pour sélectionner des artistes sur la base d'une demande non réaliste afin

de contrebalancer ce qui existe déjà sur le giratoire de Marennes Plage qui est pourvu d'un sujet on ne peut plus figuratif. Une votation a été proposée pour choisir un candidat parmi trois propositions artistiques. 1491 votes valides ont été enregistrés. 78 % des votants habitaient en Charente-Maritime et 58 % ont mentionné le code postal 17320 (Marennes-Hiers-Brouage et Saint-Just-Luzac). L'œuvre de Zarco, *Thalatta la porte de l'Océan*, est arrivée en tête avec 53 %.

Les photos et les vidéos de l'installation sont visibles sur le site Internet de la ville.

Shapers Club, l'aventure marennaise commence !

Depuis le 17 octobre dernier, Shapers Club a bel et bien un pied à Marennes ! La pose de la première pierre marque le début de l'aventure marennaise. Quelques mois de travaux avant d'accueillir surfers et clients sur le nouveau site.

L'équipe de Shapers Club avait mis les petits plats dans les grands pour cette occasion importante. En présence notamment des partenaires institutionnels financiers, le premier queron a été officiellement posé dans la joie et la bonne humeur. C'était effectivement un bel événement qui annonce le lancement de plusieurs mois de travaux. L'été prochain, le site d'une surface de 1 800 m², situé dans la zone Fief de Feusse sera le temple du surf: un espace dédié à la promotion de la culture du surf et à la mise en valeur de l'artisanat local. Les shapers du monde entier seront accueillis par Renaud Cardinal, maître artisan, Thomas Cardinal et son équipe. Les passionnés de surf pourront découvrir le processus de fabrication des planches de surf, participer à des ateliers et des événements. Shapers Club est



Au moins huit mois de travaux avant l'ouverture

une entreprise française renommée qui promet de fournir des expériences de surf de haute qualité qui sont 100 % Made in France. À ce titre, elle a été sélectionnée par la Direction Générale des Entreprises pour représenter le savoir-faire français dans le cadre de la promotion des fabricants d'articles de sport Made in France,

en anticipation des JO de 2024. Du 9 au 12 novembre dernier, le Salon du Made In France comptait parmi ses exposants Shapers Club, porte de Versailles. Une occasion de rencontrer un public passionné sur le stand dédié, visité par le Ministre de l'Industrie. Rendez-vous cet été pour l'ouverture de Shapersclub !

sécurité

Une zone de rencontre neutre pour apaiser les tensions familiales

La commune est désormais dotée d'une zone de rencontre neutre. Cet aménagement situé près de la gendarmerie permet aux parents séparés de remettre les enfants à l'ex-conjoint en sécurité et dans un climat serein.

Après la première zone de rencontre neutre en France créée à Saint-Jean d'Angély, Madame Balloteau, et Monsieur le Sous-Préfet ont inauguré la zone de rencontre neutre de Marennes. Sous l'impulsion du Commandant de Brigade et de son équipe, ce dispositif né au Québec est désormais transposé à Marennes. Madame Balloteau a rappelé que « dans les situations

de gardes d'enfants alternées, il arrive que les relations entre les deux parents soient tendues, voire conflictuelles. Le moment de la rencontre pour la remise des enfants peut alors être source de fortes tensions, de stress et entraîner des actes de violence. Ces rencontres ont souvent lieu dans des endroits isolés, sur des parkings privés de supermarchés, parfois tard en journée et le dimanche soir. Ce constat appelait une réponse

qui puisse permettre aux enfants déjà affectés par une séparation parentale qu'ils n'ont pas choisie, de ne pas subir davantage de tensions, de violence psychologique et de traumatismes liés aux comportements des parents. Elle permettra également de protéger le conjoint victime, homme ou femme, de violence verbale ou physique. Cet aménagement est donc un outil bienvenu à Marennes qui aura une vocation préventive et dissuasive ; située à proximité directe de la gendarmerie et de la vidéoprotection, elle facilitera des échanges apaisés et limitera l'escalade des tensions intra-familiales. Nous le savons, à Marennes ce dispositif sera malheureusement utile de nombreuses familles et nous les encourageons vivement à l'utiliser ». La ville est désormais dotée d'un outil qui réduira les risques conflictuels de ce moment délicat et qui protégera ses membres d'anxiété supplémentaire. Dans le cadre de notre partenariat et des habitudes constructives de travail, la commune, la police municipale et le CCAS inciteront les familles identifiées à l'utiliser.



Un dispositif pour prévenir les violences physiques et psychologiques

Ma sécurité, l'appli au plus près de vous

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? La nouvelle application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème.

Un gendarme ou un policier vous accompagne 24 h/24 et 7j/7

L'objectif de ce nouvel outil est de répondre le plus rapidement possible à vos différentes interrogations et demandes, tout en simplifiant vos échanges avec la Police et la Gendarmerie. Les services proposés par l'application Ma Sécurité vous offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, un tchat disponible 24 h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police la plus proche de chez vous. Celui-ci répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée. En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.

Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous

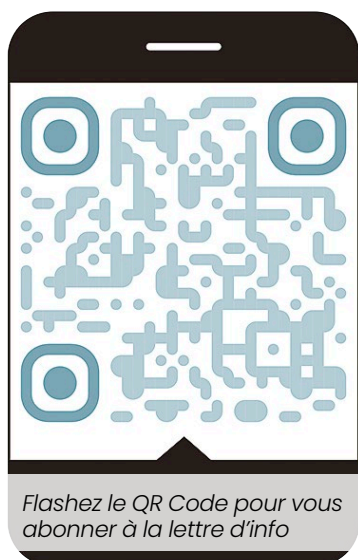
Ma Sécurité s'adresse au grand public et complète l'offre habituelle de la Police et de la Gendarmerie. L'interface de l'application vous présente quatre onglets : Accueil, Actualités, Conseils et Numéros utiles. Sur ces pages, diverses fonctionnalités vous sont proposées : Appels d'urgence, Signalement, Démarches administratives, Actualités locales et/ou thématiques, Fiches conseils de sécurité ou de prévention sur les thématiques qui vous intéressent (habitation, famille, sécurité routière, numérique, harcèlement, violences sexuelles et sexistes...).

Ma Sécurité, au plus proche de vos démarches

Pour faciliter vos démarches avec les commissariats et gendarmeries locales, une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application. Vous pouvez aussi être

informé par des notifications des actualités locales concernant la sécurité sur les communes de votre choix.

Alors n'attendez plus et téléchargez gratuitement dès maintenant l'application Ma Sécurité sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).



communication publique

Flashez pour la dépêche MHB

Un simple QR Code à flasher et vous voilà abonné à la dépêche MHB. Une lettre d'information pour rester en contact entre deux éditions du magazine municipal.

La dépêche MHB, c'est le nom qui a été donné à la lettre d'information en ligne. Il est possible de s'abonner facilement sur la page d'accueil du site Internet de la Ville. Mais avec ce QR Code, il est encore plus rapide de le faire en le flashant. Vous recevrez ainsi les actualités de la Ville directement sur votre adresse mail. Vous pourrez être les premiers informés lorsque la billetterie est ouverte pour un spectacle par exemple ou avoir la primeur d'informations qui ne sont pas édités dans le magazine municipal.

Devenez les VIP de l'actu marennaise ! Flashez le QR Code et recevez la Dépêche MHB!

La Marquina, objectifs atteints

Les travaux de voirie sont achevés depuis plusieurs mois et tous les lots ont été vendus. Le moment est venu de faire un arrêt sur image pour savoir si les objectifs affichés pour ce nouveau quartier sont tenus. Quel est le profil des habitants et d'où viennent-ils ?



Des accès cheminent pour relier les habitations au parc

Depuis le début de la commercialisation, les maisons et logements collectifs sont sortis de terre petit à petit. Les habitants ont emménagé par vagues successives et ce nouveau quartier s'est animé au rythme des arrivées. La coulée verte a pris du relief offrant un cadre de vie vert et apaisé. Les travaux de voirie ont mis un point final à la phase une de cette opération d'aménagement. Avant de tirer un premier bilan, il n'est pas inutile de rappeler que ce nouveau quartier dont les études ont débuté en 2009, poursuivait des objectifs bien identifiés pour développer l'offre de logements en direction des jeunes, des seniors et des personnes éligibles au logement social. Au-delà de cette mixité sociale, la

Municipalité a eu la volonté de faire cohabiter les générations. « Que n'avions-nous pas entendu à l'époque de l'élaboration du projet ? Marennes allait attirer la délinquance de Rochefort, l'insécurité allait y régner et j'en oublie volontairement », se souvient Claude Balloteau. « Rien de tout ceci n'est arrivé et l'ambition initiale de mixité sociale et inter-générationnelle s'est concrètement réalisée. Sans tomber dans le satisfecit, les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 78 % sont des personnes actives et plus d'une dizaine de personnes sont retraitées. Le lotissement a attiré plus d'une vingtaine de femmes seules, divorcées, veuves, célibataires ou monoparentales. Ce constat est très positif, car l'on sait que ce sont les femmes seules avec des enfants qui ont le plus de difficultés.

Quant à la moyenne d'âge, elle est de 46 ans ; les plus jeunes ont 22 ans et les plus âgés 82 ans. Concernant la provenance d'origine, 67 % habitent à Marennes, l'Île d'Oléron et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ; seulement 8 % ne proviennent pas du Département, mais y ont des attaches familiales, d'où leur choix. La Marquina c'est la preuve que nous avons été conscients de la crise du logement qui s'annonçait et que nous avons été réactifs pour mettre en œuvre une solution concrète. Ce n'est que la première phase puisque nous travaillons sur la 2^e et la 3^e tranches dont les travaux devraient commencer d'ici deux ans ». Avant de poursuivre cette opération d'aménagement d'ampleur, la première tranche sera inaugurée en mai prochain.

Paroles d'habitants

« J'ai choisi d'habiter à La Marquina, car le quartier est proche de tous les services, du collège, des écoles, de mon travail, des centres commerciaux et du centre-ville. J'habitais en location à Marennes et le prix du terrain a été déterminant. Jamais je n'aurais pu accéder à la propriété dans un secteur à Marennes, car les prix étaient trop élevés pour ma configuration familiale ».

« Je suis très contente d'habiter à La Marquina et mon choix a été motivé grâce à la connexion directe du centre-ville et aussi à mon souhait de rester à Marennes. Quand je veux me rendre en centre-ville, je prends la coulée verte et c'est très agréable. La taille de ma parcelle me correspond, car je suis entourée de verdure. On s'entend très bien avec les voisins de ma rue suite à la fête des voisins organisée l'année dernière. Il y a une excellente entraide, on n'est jamais seul si on a besoin de quelque chose. Si c'était à refaire, je ne changerais rien dans mon achat, car il y fait bon vivre à La Marquina ».

« Avant d'habiter à La Marquina, j'étais locataire à Bourcefranc. J'ai pu accéder à la propriété, car le prix du terrain était abordable par rapport à mes ressources et le profil de mon foyer. Je ne suis pas certaine que ce serait possible aujourd'hui. J'ai été

séduite, car le quartier est bien situé, à proximité de toutes les commodités et de mon lieu de travail. Je m'entends bien avec le voisinage, tout le monde est sympa. Si c'était à refaire, je le referais sans aucun problème ».

« Quand j'ai entendu parler de la commercialisation, j'ai comparé le montant de mon loyer et le montant d'un éventuel emprunt. J'ai constaté que j'aurais moins de remboursement grâce au prix du terrain. J'ai pu rester à Marennes ce que je voulais absolument. C'est grâce à cette opportunité que je n'ai pas déménagé sur une autre commune. Je suis content, car j'ai accédé à la propriété, je suis à proximité des commerces, la vie de quartier est agréable et on se sent un peu à la plage. C'est appréciable de se balader dans le parc ».

« Construire à La Marquina a été possible grâce au prix des terrains très accessible au petit budget. J'ai été aussi intéressé par l'aspect écoquartier qui respecte l'environnement. J'y habite depuis un an avec mon amie et c'est un quartier très calme, paisible, proche des commerces et des écoles ce qui nous permet de nous projeter. Les espaces verts sont agréables pour s'y promener, on se sent en sécurité ».

Terra Aventura, nous voilà !

La candidature est prête ! Marennes déposera le dossier d'un parcours Terra Aventura dans quelques jours. Tous les espoirs sont permis pour inaugurer le jeu dès le mois de juin prochain.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas, Terra Aventura c'est une balade originale gratuite de quelques kilomètres qui permet de découvrir en jouant avec une application, des lieux insolites et des anecdotes. Avec des énigmes à résoudre, un trésor à chercher et des Poi'z à collectionner, petits et grands partagent en famille des moments instructifs et amusants. Munis de l'application Smartphone 100 % gratuite, vous pourrez bientôt partir à l'aventure du parcours marennais. En effet, la ville dépose un dossier de candidature par le biais de l'office de tourisme, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine qui porte le dispositif. « *Un groupe de travail a mis au point une balade pour découvrir le centre-ville et ses trésors au gré d'un scénario et d'énigmes qui seront inventés une fois la candidature acceptée* », précise Claude Balloteau. « *Plus qu'une balade familiale, c'est un moyen très ludique de faire découvrir la ville, son histoire et son patrimoine. Il existe déjà un parcours à Brouage qui a mobilisé 12 504 visiteurs en 2023. Par ailleurs, il existe 40 parcours pédestres dans le Département que 413 000 Terra'venturiers*



ont fréquentés en 2022, contre 374 384 joueurs en 2021. On comprend donc bien l'intérêt pour Marennes de capter autant de visiteurs, pour l'économie notamment ». La réponse sera rendue par le jury en mars 2024. Si elle est favorable et nous sommes optimistes, une agence de communication mandatée

par la Région Nouvelle Aquitaine viendra à Marennes pour tester le parcours et inventer une histoire rigolote au travers d'un personnage. Dossier à suivre...

Pour en savoir plus sur Terra Aventura, les personnages et les Poi'z, rendez-vous sur terra-aventura.fr

travaux

Des toilettes publiques flambant neuves

La place du marché est désormais équipée de toilettes publiques refaites à neuf. Toute personne peut en disposer gratuitement.

Elles étaient vétustes et non fonctionnelles. Les toilettes publiques sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elles sont composées d'une stalle d'urinoir, d'un WC tout public et d'un WC pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été réalisés par les entreprises MD Maçonnerie, Menuiseries Bertrand et Perrier pour la plomberie. Le coût de cette opération s'élève environ à 44 000 € TTC.



Des toilettes publiques neuves au marché

Faites MHB, la kermesse citoyenne

En mai dernier le jardin public accueillait « Faites MHB ». Une journée très complémentaire du Forum des associations de septembre pendant laquelle les associations ont pu présenter leurs activités et proposer des animations au public. Un bel essai qui suscite la volonté d'une deuxième édition, le 18 mai prochain.

C'est une date à inscrire dans les agendas : le 18 mai prochain, les associations proposeront une journée festive au jardin public. « En 2023, nous avons un peu tâtonné pour prendre nos marques avec les associations. C'était une première et le bilan collectif nous permet maintenant d'ajuster les positionnements des uns et des autres », explique Françoise Lucas, adjointe à la démocratie locale et au plan vélo. « Nous allons nous appuyer sur ce qui a marché : les jeux proposés par chaque association ont permis d'intégrer vraiment les citoyens dans Faites MHB. Certaines animations ont été porteuses des principes de tolérance et de respect de l'autre et des valeurs communes à plusieurs associations sont apparues. Grâce aux animations ludiques, des citoyens ont pu faire la connaissance des associations présentes et ont pris leur adhésion. De manière générale, il y a eu beaucoup de visiteurs tout au long de la journée et de toutes les générations, de nombreux échanges riches dans une ambiance



Une fréquentation régulière toute la journée

conviviale. Le public s'est amusé, les visiteurs se sont rencontrés et se sont parlé. Toutes les cases de nos objectifs sont remplies si bien que nous sommes déjà mobilisés dans l'organisation opérationnelle de la prochaine kermesse citoyenne, le 18 mai ! ». De kermesse il sera question jusqu'au bout avec les complices de Monsieur Larsène qui reviennent. Ils vous

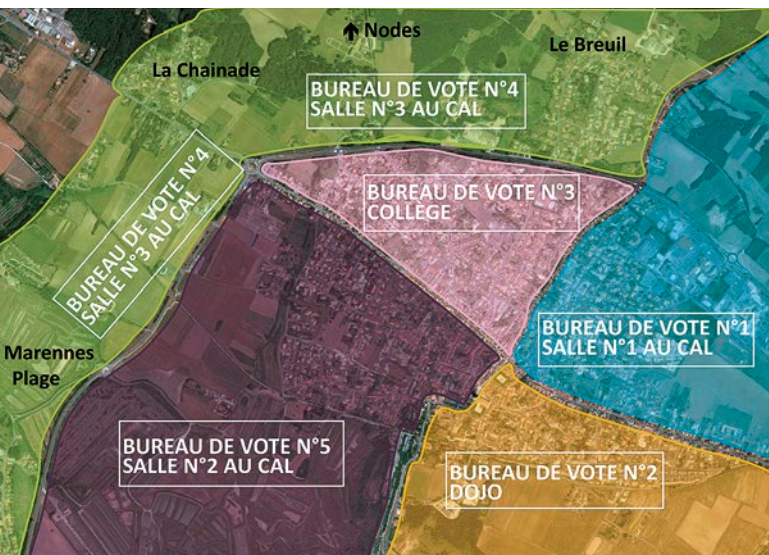
ont tellement plu l'année dernière que leur baluche s'installera de nouveau pour guincher toute la soirée !

Faites MHB le **samedi 18 mai 2023** au jardin public toute la journée / Le baluche des complices de Monsieur Larsène à partir de 20h00 / Gratuit / restauration sur place

élections

Bureaux de vote : nouvelle répartition des habitants

Comme annoncé dans le précédent magazine municipal d'informations, trois bureaux de vote sont créés pour désengorger ceux existants. Pour celles et ceux qui seraient passés à côté de l'information, récapitulatif.



Nouvelle répartition des bureaux de vote

Cette nouvelle configuration sera testée dès le 9 juin prochain avec les élections européennes. Les habitants inscrits sur les listes électorales se répartiront sur les 5 bureaux de vote à Marennes. Les files d'attente étant devenues trop longues, il a été décidé d'alléger le nombre des inscrits par bureau en créant 2 autres sites : au collège et au centre d'animation et de loisirs. Les cartes d'électeurs seront envoyées en mai prochain avec votre numéro du bureau de vote qui aura peut-être changé. À surveiller.

Numérotation des bureaux de vote :

- N° 1 : Salle 1 au Centre d'animation et de loisirs (bureau centralisateur)
- N° 2 : Dojo
- N° 3 : Collège, salle de réunion au rez-de-chaussée
- N° 4 : Salle 3 au Centre d'animation et de loisirs
- N° 5 : Salle 2 au Centre d'animation et de loisirs
- N° 6 : Salle des fêtes de Hiers
- N° 7 : Salle de Jeu de Paume à Brouage

À Marennes Plage, du sport toute l'année

Ils sont installés depuis quelques semaines. Sept équipements sportifs viennent compléter le parc existant du parcours de santé à Marennes Plage. Un site dédié au sport pour que débutants et experts se maintiennent en forme.

Là encore il s'agit d'une démarche qui s'inscrit à 100 % dans la démocratie locale. Le public a d'abord été invité à voter pour l'un des trois scénarios au printemps dernier. Lorsque les sept agrès ont été installés en octobre, les associations qui l'ont souhaité ont été intégrées pour suggérer des exercices sportifs aux utilisateurs. « C'est la concrétisation de ce projet participatif », rappelle Françoise Lucas, adjointe à la démocratie locale et au plan vélo. « L'AMPA, Génération Latina et la Gymnastique Volontaire ont apporté leur expertise et savoir-faire pour rendre sportivement attractifs ces 13 agrès : un petit circuit trail à chronométrer pour s'auto-évaluer par rapport à trois temps référence affichés en début de circuit et des scénarios techniques d'utilisation des agrès selon le renforcement musculaire souhaité. Un fléchage et une signalétique vont être créés par les adhérents des bricolos des Marais. Là encore, une réelle dynamique s'est créée autour de ce projet qui sera encore amélioré grâce aux idées constructives d'autres associations ». Un petit imprévu s'est cependant invité lors de la phase de pose des agrès. Un équipement s'est avéré inadapté à la pratique sportive du grand public. Non utilisable, il va être ôté et sera peut être remplacé par un équipement adapté. Pour satisfaire les amateurs de pétanque, deux terrains de boules à proximité des places de stationnement en épis sont en cours d'aménagement. Marennes Plage diversifie ainsi ses activités et enrichit l'espace public pour le bien-être de toutes les générations.



Du sport l'été sur la plage et toute l'année au parcours de santé

Le jardin public en mode sport

Bouger, c'est adopter un mode de vie actif en augmentant son activité physique et en réduisant le temps passé assis ou allongé. Pour encourager l'activité et répondre à la demande des habitants, le jardin public sera équipé de trois tables de ping-pong et d'appareils fitness pour tous les âges : deux vélos elliptiques, une balancelle... Là encore, le Club Pongiste du Pays Marennes Oléron, l'AMPA, Génération Latina et la Gymnastique Volontaire sont associés. Sur un budget de 35 000€, une subvention de 28 000€ a été attribuée par le Département et l'Agence Nationale du Sport pour cette opération. La réflexion se poursuit afin de rendre le jardin public encore plus attractif pour tous les âges, en proposant une démarche participative aux écoles.

élections

Signalez votre changement d'adresse

Vous avez récemment déménagé ? Il est nécessaire de le signaler à la mairie afin de recevoir une nouvelle carte d'électeur, avant le 20 février 2024. Sinon, elle sera envoyée à votre ancien domicile. Contact : accueil.marennes@marennes.fr

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, faites la démarche avant fin avril 2024, auprès du service Élections (accueil mairie).

Tél. 05 46 85 25 55

- ✓ Pour les 3 bureaux de vote situés au Centre d'animation et de loisirs, l'entrée se fera par la porte principale. Des agents vous aiguilleront vers votre bureau de vote d'affectation.
- ✓ Il n'y a plus de bureau de vote à la médiathèque et à la mairie.
- ✓ Une signalétique sera mise en place devant chaque bureau de vote.

Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : marennnes.fr, à la rubrique **vie municipale** puis **conseil municipal**. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.



Conseil municipal du 26 septembre 2023

Modification de la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2020 et de la délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2021 portant délégation du conseil municipal au Maire

À l'unanimité, il est décidé d'ajouter pour la durée de son mandat municipal, le point 30° de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales à la délégation de compétences de la maire; de préciser que le seuil de délégation des admissions en non-valeurs et des inscriptions en créances éteintes est fixé à 100 euros; d'ajouter qu'un bilan de ces décisions sera effectué en conseil municipal au moins une fois par année civile.

Désignation d'un conseiller municipal bénéficiaire d'une délégation spéciale

À l'unanimité, il est pris acte de la décision de Madame la Maire de déléguer ses fonctions liées aux fêtes et aux animations à Madame Liliane BARRÉ, conseillère municipale.

Indemnité de fonctions du Maire, du Maire de la commune déléguée, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

À l'unanimité, il est décidé suite à la démission de Madame Catherine BERGEON de ses fonctions d'adjointe, et suite à la nouvelle délégation de Madame Liliane BARRÉ de répartir les indemnités des élus: Indemnité du maire de la commune nouvelle > Taux de 52,50 % (le taux maximal étant de 55 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale; Indemnité des adjoints > Taux de 20,50 % (le taux maximal étant de 22 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale; Indemnité des conseillers municipaux délégués > Taux de 12,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales - Modification de la délibération du 19 novembre 2020

Suite à la démission de Madame BERGEON de ses fonctions d'adjointe, et suite à la nomination de Madame BARRÉ conseillère municipale déléguée, il convient de modifier les commissions concernées.: Commission n° 1 > est ajouté « et sécurité publique »; Commissions 2 et 3: Michel Brochet remplace Stéphanie Moumon; Commissions n° 4 > et ajouté « francophonie et relations extérieures »; Commissions n° 5 et 6: Michel brochet remplace Norbert Proteau; Commission n° 5 > est supprimé « sécurité publique »; Commission n° 7 > Norbert Proteau remplace Richard Guérit; Commission n° 8 est intitulée « fêtes et animations »; James Slegre remplace Michèle Piveteau; Richard Guérit remplace Joëlle Coussy; Commission n° 10 > est ajouté « bâtiments »; Commission n° 11 > est ajouté « cérémonie et protocole »; Commission n° 12: Richard Guérit remplace Stéphanie Moumon; Commission n° 13 > Michel Brochet remplace Joëlle Coussy; Conseil portuaire de Brouage > Christophe Franceschi remplace Christophe Gerard.

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

À la majorité des voix, il est décidé de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés | Contre: 2 (Richard GUÉRIT - Norbert PROTEAU).

Petites Villes de Demain - Demandes de subventions

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'études de programmation dans le cadre de la création d'un équipement culturel et associatif pour un coût total de 96 552,50 € HT et l'étude en lien avec les travaux de requalification de l'école maternelle pour un coût de 18 290,00 € HT.

Groupement de commandes pour les équipements de chauffage: modification de l'objet du marché et constitution de la CAO du groupement

À l'unanimité, il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes portant actualisation du marché t du groupement pour la fourniture et gestion d'énergie (P1), la maintenance (P2) et la garantie totale (P3) relatives aux installations de chauffage des bâtiments publics (suppression de la prestation P1); d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant; de désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la ville pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement; de dire que des membres à voix consultatives pourront assister à la commission (personnalités compétentes, agents compétents, comptable du coordonnateur, représentant du service en charge de la concurrence).

Prise en charge exceptionnelle des frais de représentation engagés par le chargé de mission Petites Villes de Demain

À l'unanimité, il est décidé d'instituer une dotation de 28 € permettant le remboursement exceptionnel de la dépense de représentation engagée par le chargé de mission Petites Villes de Demain sur présentation des pièces justificatives (RIB, ordre de mission, note de frais avec ticket de caisse ou facture), de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, d'imputer cette dépense au compte 6251 du budget de la collectivité, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Personnel communal - Création d'un Comité Social Territorial commun Mairie-CCAS

À l'unanimité, il est décidé de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

Personnel communal - Création de postes - Avancements de grades

À l'unanimité, afin de pouvoir nommer ces agents, il est décidé de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe à temps complet; 1 poste d'adjoint d'agent de maîtrise principal à temps complet; et de supprimer à l'issue de leurs nominations les postes suivants: 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet; 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

À l'unanimité, il est décidé de créer: 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe à temps complet; 1 poste d'adjoint d'agent de maîtrise principal à temps complet; et de supprimer à l'issue de leurs nominations les postes suivants: 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet; 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Personnel communal - Création d'un emploi permanent - Accroissement temporaire d'activité

À l'unanimité, il est décidé de créer un emploi contractuel de catégorie C dont la rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à l'échelon 1 (IB 388 - IM 368). Le régime indemnitaire instauré par la délibération en date du 15 décembre 2020 est applicable.

Personnel communal - Création d'un emploi permanent - RH/Subventions

À l'unanimité, il est décidé de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1^{er} octobre 2023, pour le service des ressources humaines, étant précisé que le régime indemnitaire instauré par la délibération en vigueur est applicable et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Personnel communal - Création d'un emploi permanent - Marché

À l'unanimité, il est décidé de créer un poste à temps complet d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^e classe et

d'adjoint technique principal de 1^{er} classe, étant précisé que les grades ne correspondant pas à la reprise d'ancienneté de l'agent seront automatiquement fermés dès sa nomination dans le poste avec reprise d'ancienneté. Le régime indemnitaire instauré par la délibération en vigueur est applicable. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Personnel communal - Création d'un emploi permanent - Voirie

À l'unanimité, il est décidé de créer un poste à temps complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} novembre 2023, étant précisé que le régime indemnitaire instauré par la délibération en vigueur est applicable. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Personnel communal - Services techniques - Renouvellement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activités

À l'unanimité, il est décidé de renouveler dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activités pour l'entretien des espaces verts de la commune déléguée de Marennnes 5 postes à temps complet pour la commune déléguée de Marennnes du 1^{er} octobre 2023 au 31 octobre 2023. La rémunération se fera sur le grade d'adjoint technique échelon 1 (IB 367 - IM 361). Par délibérations en dates du 11 avril 2023 et du 23 mai 2023, il a notamment été décidé de créer 5 postes d'adjoint technique à temps complet jusqu'au 30 septembre 2023, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités pour l'entretien des espaces verts.

Commune déléguée de Hiers-Brouage, acquisition d'une parcelle

À l'unanimité, il est décidé de procéder à l'acquisition, en la forme authentique, de la parcelle cadastrée section C n° 1230, rue de chez Debrie à Hiers, de préciser que cette acquisition se fera à l'euro symbolique, de préciser que les frais d'actes notariés et de bornage seront à la charge de la commune; d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou, en son absence, Monsieur Philippe MOINET, premier adjoint.

Lotissement Les Aigrettes - Autorisation à signer le dépôt de pièces chez le Notaire

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement Les Aigrettes, ou en son absence Monsieur Moinet, 1^{er} adjoint.

Convention d'occupation domaniale du bâtiment de la Tonnellerie avec le Syndicat Mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame à signer ou, en son absence, d'autoriser Monsieur PETIT, Maire de la commune déléguée, la convention d'occupation domaniale de la Tonnellerie avec le Syndicat Mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage.

Convention de gestion de sanitaires publics avec le Syndicat Mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer, ou, en son absence, d'autoriser Monsieur PETIT, Maire de la commune déléguée, la convention de gestion des sanitaires publics situés place d'Avia, à Brouage avec le Syndicat Mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage.

Convention de mise à disposition d'un cinémomètre - Commune de Saint-Just-Luzac

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire, ou en son absence, Monsieur PETIT, à signer la convention de mise à disposition en question, étant précisé qu'elle sera conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse; que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Organisation des rythmes scolaires – Commune déléguée de Marennes – Conventions de prestations de services – Année scolaire 2023-2024

À l'unanimité, il est décidé de passer des conventions de prestations de services pour les activités des temps péri éducatifs, d'autoriser Madame la Maire ou, en son absence, Madame LIÈVRE, adjointe au Maire, à signer lesdites conventions, de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 et seront inscrits au budget 2024.

Convention de partenariat CIAS du Bassin de Marennes – Commune de Marennes-Hiers-Brouage – Pause méridienne et TAP – Année scolaire 2022/2023

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire ou,

en son absence, d'autoriser son adjointe, Madame LIÈVRE, à signer la convention de prestations de services pour l'organisation des activités péri-éducatives dans les écoles maternelle et élémentaire de Marennes-Hiers-Brouage.

Octobre Rose – Convention de partenariat – Comité de Charente-Maritime de la Ligue Nationale contre le cancer

Il est décidé d'autoriser Madame la Maire ou, en son absence, Madame FARRAS, son adjointe, à signer la convention de partenariat avec le Comité de Charente-Maritime de la Ligue Nationale contre le cancer.

Prix Hortense Dufour – Ville de Marennes-Hiers-Brouage

À l'unanimité, il est décidé d'accorder un montant de 1 000,00 € à Paul Saint-Brès, pour son roman « L'allègement des vernis » », au titre du prix Hortense Dufour ville de Marennes-Hiers-Brouage pour cette année 2023.

Académie de Saintonge – Prix de la ville de Marennes-Hiers-Brouage 2023

À l'unanimité, il est décidé de verser, au titre du prix de la ville de Marennes-Hiers-Brouage au sein de l'Académie de Saintonge, un montant de 500,00 €, pour l'année 2023 et autorise Madame la Maire à engager les crédits nécessaires.

Fin de la séance à 20 h 20.

Conseil municipal du 25 octobre 2023

Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme

À l'unanimité, il est décidé d'approuver le bilan de la mise à disposition du public, d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune déléguée de MARENNES, d'indiquer que, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, seront transmises en préfecture au titre du contrôle de légalité d'indiquer que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de P.L.U., et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Modification de la délibération n° 2023_09_095 du 26/09/2023- Groupement de commandes pour les équipements de chauffage : modification de l'objet du marché et constitution de la CAO du groupement

À l'unanimité, il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes portant actualisation du marché objet du groupement (suppression de la prestation P1), d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant, de désigner Monsieur Jean -Marie PETIT comme élu titulaire, et de désigner Monsieur Norbert PROTEAU comme élu suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement, de dire que des membres à voix consultatives pourront assister à la commission (personnalités compétentes, agents compétents, comptable du coordonnateur, représentant du service en charge de la concurrence).

Budget principal – Décision Modificative n° 1

À la majorité des voix, il est décidé de procéder à une décision sur le budget principal afin de procéder au rééquilibrage financier de certaines opérations : réduction de dépenses d'investissement liées à des projets reportés en 2024, notamment la réfection des ateliers municipaux, afin de compenser des dépenses nouvelles, notamment l'acquisition d'un terrain bâti pour le Pôle médical et des travaux d'électrification ; d'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement (énergie – rémunérations) compensées par la diminution des charges de gestion courante ; intégration des recettes supplémentaires reçues en investissement (Département – Étude de dépollution) ainsi qu'une opération d'ordre budgétaire (solde concernant l'emprunt pour l'acquisition du mini-bus de Hiers-Brouage avant fusion | Abstentions : 4 (Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Stéphanie MOUMON, Michel BROCHET)

Créances admises en non-valeur pour le budget principal 2023

À la majorité des voix, il est décidé d'approuver l'admission en non-valeur des recettes d'un montant total de 1097,27 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4897260031 dressée par le comptable public, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal | Abstentions : 4 (Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Stéphanie MOUMON, Michel BROCHET).

Créances admises en non-valeur pour le budget annexe Port ostréicole 2023

À la majorité des voix, il est décidé d'approuver l'admission en non-valeur des recettes d'un montant

total de 360,68 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4490430231 dressée par le comptable public de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe | Abstentions : 4 (Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Stéphanie MOUMON, Michel BROCHET).

Créances éteintes pour le budget principal 2023

Il est pris acte des créances éteintes pour l'exercice 2023 de 1 665,95 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal. |

Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

À la majorité des voix, vu la convention avec l'UGAP portant mis à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP annexée à la présente délibération, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ayant pour objet l'intégration de la collectivité dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés, dans le cadre du dispositif GAZ 2025 de l'UGAP, à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, réglementaire et financier de ce dossier.

Prise en charge des frais d'inscription au service de transport des familles de la commune ayant des enfants scolarisés à l'école de Brouage et modalités de remboursement.

À l'unanimité, il est décidé de prendre en charge pour cette année scolaire 2023-2024, les frais d'inscriptions au service de transport des familles de Marennes-Hiers-Brouage dont les enfants sont scolarisés à Brouage, d'autoriser Madame la Maire à procéder au remboursement, auprès desdites familles, de la somme maximale de 105 € pour cette année scolaire, correspondant aux frais d'inscription au service, sous réserve des conditions suivantes : l'enfant doit être inscrit en septembre 2023 à l'école de Brouage, les familles doivent fournir un justificatif de paiement de la carte de transport du Conseil Régional et de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Constitution d'une provision pour dépréciation de créance

À l'unanimité, il est décidé de constituer une provision semi-budgétaire d'un montant de 18 727,11 € permettant de couvrir le risque lié à la dépréciation des restes à recouvrer ; cette provision (correspondant à 50 % de la créance totale) sera inscrite lors du vote de la Décision modificative n° 1 au budget principal de la ville : en dépense chapitre 68 – compte 6817, d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Programmation de spectacles à l'Estran – Demande de subvention au Conseil Départemental – Saison 2023-2024

À l'unanimité, il est décidé pour l'année 2023-2024, de solliciter l'aide départementale à hauteur de 25 000,00 €, le coût de la programmation culturelle (contrats de cession, charges de fonctionnement à l'Estran, frais de personnel, frais de communication et frais techniques) s'élevant à 112 550 €.

Dispositif d'actions culturelles dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) – Demande de subvention à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

À l'unanimité, il est décidé de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, au titre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, une subvention d'un montant de 3 000 euros, pour le projet circassien proposé par le Cirque du Gamin à l'école élémentaire Henri Aubin.

Convention de fourrière – Société Protectrice des Animaux – Autorisation à signer

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la SPA de Saintes pour l'accueil d'animaux errants sur la commune de Marennes-Hiers-Brouage et d'attribuer la somme de 3 775,20 € soit 0,60 € / habitant pour la participation de la commune.

Personnel communal – Création d'un emploi non permanent – Contrats de projets

À la majorité des voix, il est décidé de créer les emplois non permanents suivants : plaquiste, plombier, peintre, maçon à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien notamment les opérations suivantes : création du pôle médical, réhabilitation des ateliers municipaux, rénovation du tribunal, réfection de l'étage du bâtiment accueillant la Police Municipale et le CCAS ; étant précisé que ces emplois sont créés pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclus. Ils seront renouvelables par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. La rémunération des agents sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 367 et l'indice brut 558. La rémunération des agents est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience professionnelle. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité | Abstentions : 4 (Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Stéphanie MOUMON, Michel BROCHET).

Convention d'accueil de spectacles en commun – Commune de Marennes-Hiers-Brouage / Théâtre de la Coupe d'Or – Scène conventionnée de Rochefort

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'accueil de spectacles en commun avec le théâtre de la Coupe d'Or, pour un montant de 13 500,00 €.

Communauté de communes du Bassin de Marennes (CDCBM) – Rapport d'activités année 2022

Il est décidé de prendre acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour l'année 2022.

Présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RQPS) pour l'année 2022

Il est décidé de prendre acte de la présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable d'assainissement (RQPS) d'EAU 17 pour l'année 2022.

Fin de la séance à 20h51.

Expression du groupe de la majorité municipale

Marenes-Hiers-Brouage c'est vous



Frédérique Lièvre,
Conseillère
communautaire

Scolarité : une politique volontariste

Comme vous le savez, la commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. En tant que propriétaire, elle assure l'entretien, la maintenance et le bon fonctionnement des trois écoles. Elle gère à ce titre, les crédits d'investissement et de fonctionnement. Les dépenses

de fonctionnement incluent les frais de personnels pour environ 730 000 €, la restauration scolaire (les parents ne payent que 35% du coût du repas ce qui représente un reste à charge de 250 000 €), une dotation de 50 € par élève pour les fournitures des classes, des matériels du quotidien pour les activités périscolaires mais aussi une partie des frais des sorties pédagogiques.

L'investissement de la collectivité se traduit aussi par le renforcement de moyens humains dédiés au bien-être à l'école, et ce pas seulement à destination des enfants.

Outre le recrutement d'un coordinateur périscolaire en 2022 qui est en lien direct avec les enfants et les agents, la Ville a recruté une doctorante en psychologie qui développe plus particulièrement la concertation scolaire vers les parents et les enseignants.

Toute cette volonté est aujourd'hui matérialisée par cette nouvelle mascotte qui est présentée dans ce magazine l'Ecolien, l'enfance en point commun. Cette dynamique nous semble essentielle afin d'ouvrir nos enfants sur le monde, les rendre acteurs en leur offrant la possibilité de s'épanouir culturellement, artistiquement et socialement dans un cadre sécurisé et sécurisant. Aussi nous vous invitons à venir nous rencontrer lors des cafés des parents à l'entrée des écoles ou lors des ateliers prévus à la médiathèque. L'idée est d'instaurer un lien de confiance pour bien se sentir dans sa parentalité et dans sa relation éducative avec son enfant. Décidément, même dans, ou autour des écoles, Marenes Hiers Brouage c'est vous.

L'ensemble de la majorité vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une belle année 2024.

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, reçoit les administrés sur rendez-vous au 05 46 85 25 55.

Le contenu de cette tribune n'engage que son auteur et aucunement le comité de direction du magazine municipal d'information

Expression du groupe d'opposition Une nouvelle dynamique pour Marenes-Hiers-Brouage



Création d'un pôle médical : après des années sans avancée, la majorité répond enfin à nos demandes !

Lors du dernier conseil municipal, nous avons eu la bonne surprise de constater que la majorité daignait enfin se préoccuper de la création d'un pôle médical dans notre commune.

Ce projet représente un atout indéniable, mais insuffisant. Au-delà de cette avancée, notre commune doit veiller à offrir les services nécessaires pour garantir la réussite de son installation. Des éléments tels que les services publics, la sécurité,

l'éducation, les commerces, entre autres, jouent un rôle crucial dans l'attractivité de notre localité.

Si nous nous réjouissons de ce projet tant attendu depuis des années, il faut souligner la mobilisation de notre groupe qui a été constante puisque nous dénonçons, depuis le début de notre mandat, l'inaction de la majorité face à la problématique de l'accès aux soins de première nécessité qui s'est accentuée suite à la perte d'un médecin généraliste.

Ainsi, si la volonté de la majorité de créer un pôle médical est désormais une réalité sur laquelle nous nous félicitons, il est important de reconnaître que cette avancée découle de nos efforts et de notre persévérance à attirer l'atten-

tion sur cette question essentielle pour notre commune.

Bien que nous saluons cette initiative, nous maintiendrons notre engagement ferme envers la population en continuant à rappeler à la majorité d'autres urgences tout aussi importantes. Parmi celles-ci, nous citons la nécessité d'installer des caméras de vidéoprotection, ainsi que la réfection des routes et des trottoirs... Puisseons-nous collaborer efficacement pour le bien-être et l'amélioration constante de notre commune.

Aussi, nous profitons de cette tribune pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le président du groupe d'opposition,
Richard GUERIT

Zone 30, le quizz

La police municipale vous propose un quizz et met à l'épreuve votre niveau de connaissance sur quelques points réglementaires du code de la route concernant la zone 30. À vous de jouer !



N° 1 - Après ce panneau, dois-je rouler obligatoirement à 30 Km/h ?

- A : Oui B : Non

Les vélos peuvent-ils arriver face à moi ?

- C : Oui D : Non



N° 3 - Que signifie ce panneau ?

- A : Voie interdite aux véhicules de grande hauteur
 B : Sens unique

En circulant sur cette voie, puis-je croiser des cyclistes ?

- C : Oui D : Non



N° 2 - Pour les enfants installés à l'arrière des vélos, le casque est-il obligatoire ?

- A : Oui B : Non

Montant de l'amende :

- C : 0 € D : 35 €
 E : 135 € minoré 90 €



N° 4 - Si un piéton s'engage sur le passage protégé, dois-je le laisser traverser ?

- A : Oui B : Non

Montant de l'amende :

- C : 0 € D : 35 €
 E : 135 € minoré 90€

Retrait de point possible :

- F : 0
 G : 1
 H : 3
 I : 6

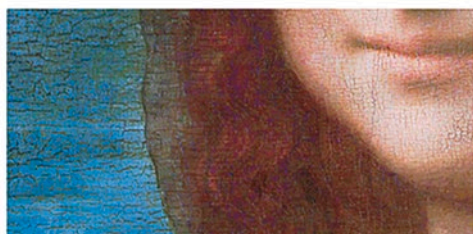
Réponses :

N° 1 • Réponses B et C. La vitesse maximale est de 30 km/h, je peux donc rouler à 20 km/h. Dans les voies limitées à 30 km/h et moins, les vélos peuvent remonter les sens interdits (sauf si le maître prend des dispositions spécifiques pour les vélos).
N° 2 • Réponses A et E (obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans dans tous les sens).
N° 3 • Réponses B et C. Il s'agit d'une voie à sens unique située en zone 30 km/h, les cyclistes sont donc autorisés à circuler à double sens.
N° 4 • Réponses A, E et I.

Vous avez obtenu plus de 3 réponses, la zone 30 n'a presque plus de secret pour vous. Vous avez obtenu moins de 3 réponses, rend-vous sur marenmeshiersbrouage.fr pour tout savoir sur la zone 30

« L'allègement des vernis », lauréat du prix Hortense Dufour

C'est le rendez-vous de décembre de la médiathèque. Le prix Hortense Dufour pour sa X^e édition a récompensé le premier roman de Paul Saint-Bris. Une plongée passionnante dans le milieu du Louvre et des restaurateurs, de belles réflexions sur notre rapport à l'art et une satire de notre époque font de ce premier roman un grand plaisir de lecture.



Paul Saint Bris
L'allègement des vernis

R Philippe Rey

roman



« L'allègement des vernis », à lire sans plus attendre

Le 9 décembre dernier, Claude Balloteau entourée du jury et des bibliothécaires a accueilli Paul Saint-Bris pour lui remettre officiellement le prix Hortense Dufour. Il vient récompenser un premier roman polar remarquable, une plongée dans le milieu de la peinture et de ses restaurateurs. Aurélien est directeur du département des Peintures du Louvre. Cet intellectuel nostalgique voit dans le musée un refuge où se protéger du bruit du monde. Mais la nouvelle présidente, Daphné – une femme énergique d'un pragmatisme désinhibé –, et d'implacables arguments marketing lui imposent une mission aussi périlleuse que redoutée : la restauration de La Joconde. À contrecœur, Aurélien part à la recherche d'un restaurateur assez audacieux pour supporter la pression et s'attaquer à l'ultime chef-d'œuvre. Sa quête le mène en Toscane, où il trouve Gaetano, personnalité intense et libre. Face à Mona Lisa, l'Italien va confronter son propre génie à celui de Vinci, tandis que l'humanité

retient son souffle... Ce roman au style vif porte un regard acéré sur la boulimie visuelle qui caractérise notre époque, sur notre rapport à l'art et notre relation au changement. Paul Saint-Bris met en scène une galerie de personnages passionnants en action dans le plus beau musée du monde. Jusqu'au dénouement inattendu, il démontre, avec humour et brio, que l'allègement des vernis peut tout autant bénéficier aux œuvres qu'aux êtres qui leur sont proches. L'auteur se moque gentiment des personnages, du monde de l'art et de notre époque en général. Mais il développe un scénario captivant, un vrai suspense au dénouement génial. Nous ne saurons que trop vous recommander ce premier roman addictif à l'humour ravageur qui est un coup de maître. Félicitations aux membres du jury pour ce choix qui met en lumière ce roman palpitant.

« L'allègement des vernis » de Paul Saint-Bris, aux éditions Philippe Rey

agenda janvier février

Samedi 6 janvier à 21h00

Loto du football club de Saint-Just à 21 h

Centre d'animation et de loisirs

Dimanche 7 janvier à 14h30

Loto DCAL

Centre d'animation et de loisirs

Dimanche 14 janvier à 15h00

Galette des Rois de l'AMMAC

Ouvert à tous

Salle Sémaphore à Bourcefranc

Avec l'ALPMM

Renseignements et réservations:

05 46 85 38 74 - 06 32 69 77 79

Samedi 20 janvier à 21h00

Loto des pompiers

Centre d'animation et de loisirs

Samedi 3 février à partir de 17h30

Animation des Marennestrels avec cours de salsa l'après-midi suivi d'un repas dansant

Centre d'animation et de loisirs

Renseignements: 06 80 14 58 05

Dimanche 4 février à 15h00

Théâtre de la compagnie du Vaudeville au profit de l'association « amitiés voyants-non-voyants »

Tarif: 10 €

Centre d'animation et de loisirs

Dimanche 11 février à 14h30

Loto de la Gaule Marennaise

Centre d'animation et de loisirs

Dimanche 18 février à 14h30

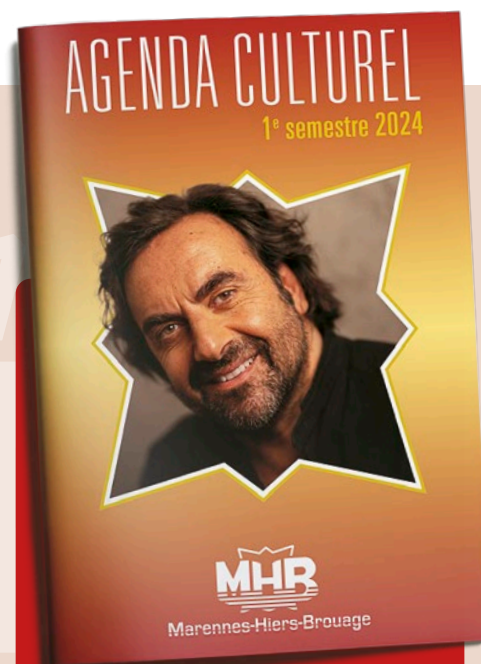
Loto du Lion's Club

Centre d'animation et de loisirs

Samedi 24 février à 21h00

Loto de l'ASPT

Centre d'animation et de loisirs



L'agenda culturel vous attend à la mairie de Marennes, de Hiers, à la médiathèque et à l'Estran. Vous y trouverez une programmation riche qui vous accompagnera jusqu'en juin 2024. Ne boudez pas votre plaisir et notez-y vos sorties du semestre !